



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Concours externe

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 17/20

Dans son œuvre Les Dieux ont soif, Anatole France met en scène un jugement rendu par le Tribunal Révolutionnaire durant la Terreur. Le héros du roman, Evariste Gamelin, juré de cette instance, est chargé, avec les autres magistrats, de rendre la justice. L'auteur montre comment les vivats et les huées de la foule, venue assister à ce « spectacle » avec une avidité et une curiosité morbides, influencent de façon déterminante la sentence jusqu'à faire condamner une femme innocente.

Ce passage littéraire permet de s'interroger sur la notion d'opinion au sens d'opinion publique. Anatole France montre qu'il suffit qu'un des individus de la foule crie et hue suffisamment fort l'accusé pour que tout le monde s'y mette y compris ceux qui avaient un a priori plutôt positif et clément. Cela illustre le caractère manipulable et instable de l'opinion publique. Dans La République, Platon comparait cette dernière aux statues de Dédale qui, aussi solides qu'elles semblaient être, changeait de position ou s'échappaient durant la nuit.

Par ailleurs, cette scène de jugement permet de montrer que l'opinion publique n'est pas l'opinion de tous ni même l'opinion majoritaire au sein de la communauté politique. En effet, seuls les individus ayant réussi à rentrer dans la salle du tribunal peuvent faire valoir leur opinion et participer ainsi à la constitution d'une opinion publique. Agir selon l'opinion ce n'est donc pas agir de façon démocratique de façon certaine et la pression de l'opinion publique ne doit pas être considérée comme un outil de démocratie directe. Cette dernière, pour être légitime, demande un cadre institutionnel et des garanties que n'offre pas le mécanisme de construction de l'opinion publique.

On peut donc considérer que l'opinion publique est l'avis paraissant majoritaire à un instant donné dans la communauté politique concernée et se caractérisant par son instabilité.

Max Weber a dégagé la notion d'éthique de conviction qui consiste pour un dirigeant à agir de façon prévisible et stable en fonction de son opinion pour laquelle il a été choisi par les électeurs. Au contraire, agir selon l'opinion ce n'est plus agir mais seulement réagir en fonction de l'évolution émotionnelle d'un groupe dont on n'est pas sûr qu'il soit ni légitime ni représentatif. Par conséquent, agir selon l'opinion semble empêcher toute vision de long terme et peut même nuire au caractère démocratique d'une société.

L'opinion publique doit-elle donc être écartée du processus politique au vu des risques que son caractère émotionnel et manipulable fait peser sur l'accomplissement de l'intérêt général et d'une politique ambitieuse de long terme ?

Pour répondre à cette question il convient d'étudier le fait que si elle a été longtemps rejetée et crainte, l'opinion publique et sa prise en compte sont consubstantielles de la construction démocratique moderne (I) avant de s'intéresser aux risques nouveaux que font peser les mutations sociales et technologiques, en biaisant et manipulant l'opinion publique, sur le pacte républicain ainsi que les évolutions nécessaires pour y répondre (II).

\* \* \*

L'opinion publique comme reflet de l'avis passager et pulsionnel de masses manipulables a longtemps été éloignée du processus de décision par les élites dirigeantes (A).

Dès son origine, la démocratie occidentale s'est construite en réaction aux pulsions politiques des masses.

Dans Pour une lecture profane des conflits, George Corm considère que notre modèle repose sur trois influences qu'il résume en parlant de l'axe « Jérusalem – Athènes – Rome ». La tradition biblique est marquée par la crainte de la foule de manière inconsciente en raison du fait que celle-ci ait demandé la libération de Barabas plutôt que celle du Christ à Ponce Pilate.

La tradition grecque antique est également marquée par cette peur de la manipulation de l'opinion du peuple par des individus mal-intentionnés. Cela est illustré dans Les Cavaliers d'Aristophane (-424) qui représente Cléon, chef du parti démocratique, comme esclave d'un démon nommé Démos. Dans La République, Platon insiste sur le danger de l'opinion publique en rappelant la condamnation à mort injuste de Socrate.

Enfin, dans la Rome Antique, Tibérius et Gaius Gracchus furent tous deux condamnés à mort après avoir reçu le soutien du peuple Romain et d'avoir fait voter la « lex semproniana » permettant une distribution plus équitable des terres cultivables nouvelles issues des conquêtes qui remettaient en cause l'équilibre social et les privilèges de l'élite dirigeante romaine.

Cette peur de la foule est un trait commun à de très nombreuses théories politiques modernes qui cherchent à limiter l'audience de l'opinion publique.

Ainsi en s'inspirant de la théorie machiavéenne de l'Etat et de l'art de gouverner (Le Prince, 1550, Machiavel), Hobbes développe la théorie du Leviathan dans un ouvrage éponyme. Les individus ayant renoncé à un certain nombre de libertés pour en sauvegarder d'autres, telles que la sécurité, ne peuvent influencer les décisions politiques en fonction de leur opinion sur un sujet d'actualité. Hobbes souhaitait ainsi écarter de la vie sociale les soubresauts dus aux opinions individuelles et leur agrégation.

Dans Psychologie des foules (1895), Le Bon met en avant le caractère dangereux et manipulable des foules et de l'opinion de celles-ci. Il s'inscrit dans un mouvement global de méfiance envers le peuple issu de la Révolution industrielle et de sa tendance à engendrer des insurrections. Ortega y Gasset (La Révolte des masses, 1929) va même jusqu'à prédire que l'instabilité de l'opinion publique va provoquer l'effondrement de la société si elle n'est pas bridée. Enfin Hyppolite Taine compare la foule à « un gorille féroce » échappant même à ceux ayant essayé de l'instrumentaliser.

Enfin, cette théorie selon laquelle il faut séparer la décision politique de l'opinion publique et de son caractère impulsif semble trouver une suite dans la théorie économique classique qui, à l'image de Charles Wyplosz (2005), recommande de confier la fixation du solde budgétaire à une institution indépendante de techniciens.

On constate donc à quel point la peur de l'instabilité de l'opinion publique et populaire marque la théorie politique et démocratique antique et moderne.

\*

La prise en compte régulière voire permanente de l'avis populaire est consubstantiel de la construction démocratique moderne et libérale qui a développé des outils pour canaliser et rationaliser l'opinion publique (B).

Selon l'adage «le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple» repris notamment par la Constitution de 1958, la démocratie ne peut être pensée sans l'opinion publique et populaire. Cependant, celle-ci a été rationalisée par l'instauration de mandats représentatifs et des processus de délégation à des institutions indépendantes.

A la suite des travaux de Siéyès, la DDHC de 1789 déclare que tout mandat impératif est nul alors même que certains philosophes des Lumières comme Rousseau (Le Contrat Social, 1767) considéraient qu'il s'agissait d'une condition impérative à tout système démocratique. Cette idée a été reprise par Marx dans La Guerre Civile en France (1871). Cependant le mandat représentatif s'est imposé car il permet de stabiliser les choix réalisés par le peuple.

Dans Principes du gouvernement représentatif (1995), Bernard Manin insiste sur le fait qu'au travers du principe de Reddition des comptes (article XV de la DDHC de 1789) et des élections régulières, la démocratie représentative a permis la réalisation d'une première étape de la conciliation entre stabilité et prise en compte de l'opinion publique.

Dans Le Chant des Sirènes (1972), Hansen se sert de l'exemple d'Homère pour montrer que l'on peut délibérément se lier les mains pour pouvoir réaliser de grands objectifs. C'est cette logique qui a conduit au mécanisme de délégation de certaines politiques, comme la politique monétaire, à des instances indépendantes totalement insensibles aux mouvements immédiats de l'opinion publique pour garantir une action publique à long terme. Le cadre économique de la délégation a notamment été théorisé par Jean Tirole (2003), « Prix Nobel d'économie » et l'économiste Alesina (2007).

La démocratie représentative permet également de faire émerger des grands hommes ou hommes d'Etat qui voient au-delà de l'opinion publique voire même agissent contre elle au nom de l'intérêt général. Ces personnages, dont Jean Garrigues (L'homme providentiel, 2002) dit que « leurs biographies pavent la route de l'histoire », se distinguent par le fait que l'opinion publique finit par consentir à être contredite.

Cette logique reprend la logique du «mythe de la caverne» de Platon selon lequel seuls quelques philosophes peuvent sortir voir la lumière et sont chargés de revenir pour en parler à ceux restés au fond du trou et ainsi les guider vers la vertu. Karl Marx s'inspirera de cette théorie quand il théoriserait la notion « d'avant-garde » (Manifeste du Parti communiste).

Les grands hommes d'Etat qu'a connus la France ont marqué le pays et l'Histoire de cette façon comme le montre le discours de Robert Badinter en faveur de la fin de la peine de mort alors que l'opinion publique était en faveur de la poursuite de cette pratique.

De la même façon, Charles de Gaulle savait qu'il se couperait d'une large partie de sa base électorale en accordant l'indépendance à l'Algérie mais le fit en raison de sa conviction que c'était ce que l'intérêt du pays commandait (Les Chênes que l'on abat, 1970, André Malraux).

La démocratie représentative a ainsi réussi à concilier opinion publique et stabilité aux travers d'un certain nombre d'institutions, comme le mandat non-impératif, et grâce à l'action de personnages charismatiques mus par l'intérêt général et la volonté d'agir à long terme.

\* \* \*

Les mutations sociales et technologiques mettent en péril l'équilibre atteint par la démocratie représentative ainsi que le pacte républicain et l'accomplissement de l'intérêt général en raison des possibilités nouvelles de manipulation de l'opinion publique (A).

L'individualisme exacerbée rend l'opinion publique encore plus diverse et revendicative provoquant un mouvement de remise en cause de la légitimité de l'Etat qui perd ainsi sa capacité d'action.

L'individualisme démocratique contre lequel Tocqueville mettait la démocratie libérale en garde a atteint des niveaux qui rendent extrêmement difficile l'émergence de passions communes. En effet, toute passion individuelle est désormais légitime à être portée sur la place publique comme l'explique Gilles Lipovetski (L'ère du vide, 1997).

Ainsi, Marcel Gauchet montre qu'une opinion publique large ne peut plus émerger mais que ce sont des multitudes d'opinion privées qui sont portées sur la place publique (La Religion dans la démocratie, 2005). Or, en raison du mouvement individualiste ces opinions sont extrêmement revendicatives et remettent en cause la légitimité de l'Etat dans sa mission de réaliser l'intérêt général. L'action publique est donc empêchée, et non plus seulement orientée, par l'opinion publique. Dans Politique de la reconnaissance (2002), Taylor montre que l'Etat n'est plus actif mais seulement réflexif dans la mesure où il ne porte plus de message supérieur à la somme des intérêts individuels mais qu'il ne sert qu'à être à l'image de la société.

Il n'est donc plus possible d'agir selon l'opinion publique car les opinions publiques nient à l'Etat la possibilité d'agir.

Par ailleurs, les évolutions technologiques accroissent de façon très importante les risques de manipulation de l'opinion et des foules.

Le développement d'une presse peu chère détenue par des puissances financières majeures a ainsi permis de manipuler les masses et de créer une opinion publique favorable depuis la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle notamment au moment des conflits militaires comme le montrent Paul Nizan (Les Chiens de garde, 1932) et Jacques Ellul (Propagande).

Dans ses émissions de 1996 sur la Télévision, Bourdieu montre comment la domination de ce média est particulièrement nocive pour le débat démocratique en raison du pouvoir sans commune mesure dont dispose cet outil dans la formation de l'opinion publique. Il prend l'exemple des télévisions privées turques et chypriotes qui, lancées dans une course à l'audimat avec leurs concurrentes ont rendu les deux opinions publiques favorables à l'invasion d'un minuscule îlot désert ce qui a failli déclencher un conflit armé actif entre ces deux Etats.

Enfin dans Propagande (2019), David Colson développe l'affaire de la manipulation des scrutins par Cambridge Analytica qui a utilisé le traitement massif de données et la puissance algorithmique des réseaux sociaux pour faire pencher du côté républicain des « Swing States » ou du côté du Brexit certaines Régions britanniques et galloises. Cela montre à quel point les outils technologiques nouveaux associés à de fausses informations peuvent venir perturber l'équilibre démocratique en faveur de certaines puissances ou certains intérêts. Dans La Démocratie des crédules (2015), Gérald Bronner complète cette idée en expliquant que la vision que l'on a de l'opinion publique est faussée par le fait que sur les réseaux sociaux, l'algorithme est tel que l'avis du spécialiste vaut autant que celui du profane ce qui incite le premier à quitter cet espace. Par conséquent des Robots qui publient une opinion avec des centaines de comptes peuvent laisser croire que l'opinion publique penche de tel ou tel côté sans que cela ne soit le cas.

Les excès de l'individualisme et l'émergence de nouvelles technologies met en péril le pacte républicain et démocratique qui laissait une place raisonnable à l'expression de l'opinion publique.

\*

La modernisation et l'adaptation de nos structures démocratiques, éducatives et juridiques doit permettre de retrouver un équilibre soutenable entre prise en compte de l'opinion publique et vision politique de long terme (B).

Il semble capital de renouveler les structures démocratiques de façon à répondre tant à la soif d'implication des citoyens qu'aux enjeux de long terme comme l'enjeu écologique.

D'abord, le renforcement des mécanismes de démocratie directe comme le référendum et le débat public ou les budgets participatifs est à même d'améliorer le sentiment d'implication des citoyens comme le souligne Bernard Manin (Principes du gouvernement représentatif, 1995). L'étude de 2011 du Conseil d'Etat

apporte des solutions concrètes et certains arrêts d'assemblée rendus entre 2017 et 2019 fixent les principes garantissant des procédures loyales et transparentes.

Par ailleurs, l'enjeu écologique rend impératif une vision à très long terme qui, au vu des mouvements sociaux récents (bonnets rouges ou gilets jaunes), semble relativement incompatible avec une prise en compte permanente et continu d'une opinion publique qui a du mal à percevoir les enjeux intergénérationnels. En 2015, Dominique Bourg (Démocratie environnementale), proposait un Sénat composé d'ONG tirées au sort qui pourrait s'opposer à certains projets nuisibles pour l'environnement. Cela reprendrait l'idée de la délégation comme l'UE l'a fait avec la BCE. Ce Sénat pourrait aussi proposer des propositions de loi. Ce système permettrait d'éviter que les réactions émotionnelles et court-termistes ne perturbent la réalisation de l'enjeu majeur du XXIème siècle.

Ensuite, pour éviter les risques posés par les nouvelles technologies qui ont rendu possibles certaines techniques de manipulation de l'opinion, le droit doit s'interposer.

Dans Homo juridicus (2002), Alain Supiot explique que le droit est une technique immatérielle qui doit brider l'ubris démesuré des technologies matérielles. Ainsi, tout comme le droit du travail a réduit la charge mortifère du machinisme industriel en limitant les horaires ou en interdisant le travail des enfants, le droit doit venir interdire certaines techniques de traitement ou de récupération des données. Il faut, selon Alain Supiot, substituer l'interdit à l'impossible.

Enfin, une éducation approfondie tout au long de la vie permettrait de réduire le caractère irrationnel des réactions de l'opinion publique en lui donnant plus de stabilité et de profondeur.

En 1907, dans la Revue des institutions, Jean Jaurès appelait à une éducation « qui ne s'arrête qu'avec la mort ». Cette éducation n'aurait pas vocation à « améliorer l'employabilité mais à former des citoyens » prêts à accomplir leur devoir démocratique avec sagesse. Cela permettrait, à terme, de faire passer l'opinion publique de la « doxa » à l'« épistémè » c'est-à-dire une connaissance profonde des choses plutôt qu'une opinion changeante. Une telle évolution rendrait l'opinion publique plus compatible avec les enjeux de notre siècle et le système démocratique.

Ainsi, des évolutions institutionnelles sont à même de combler le fossé qui paraît irréductible entre prise en compte de l'opinion publique et fonctionnement démocratique et action publique ambitieuse.

\* \* \*

Il serait donc antinomique pour la démocratie d'écarter totalement du processus de décision l'opinion publique aussi instable et radicale soit-elle. Cependant la réalisation de l'intérêt général et la lutte contre le changement climatique rendent impératif d'agir selon d'autres aiguillons que la seule opinion publique qui se caractérise par son instabilité et, parfois, sa myopie. Il est donc essentiel de repenser le cadre démocratique et institutionnel qui est le nôtre d'autant plus que de nouveaux risques viennent peser sur la démocratie par le biais de la manipulation de l'opinion. S'il est indispensable d'agir en partie selon l'opinion publique cela ne peut se faire sans certaines précautions et mécanismes de rationalisation.